

2 jours - 14 heures

Hôtel Grand Mogador
City center 5*

Casablanca

» 20 et 21 juin 2019

TARIF

8000 dh ht

ANIMATEUR(S)

M. Frédéric Forster

Avocat à la cour d'appel de Paris, Directeur du pôle Télécoms du Cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats qui intervient en conseil, précontentieux et contentieux dans les domaines du droit de la protection des données à caractère personnel, des télécommunications, du droit de l'informatique, du droit bancaire et boursier et du droit des marchés publics.

Avec le témoignage de

M. Mohamed Saad

Directeur du Pôle Ressources de la Bourse de Casablanca
Président de l'Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information au Maroc

RENSEIGNEMENTS

TEL : 06 63 62 08 02.

Les mondes des Technologies de l'Information et des innovations disruptives d'aujourd'hui ont fait émerger de nouveaux services et un façonnement radical des business, qui nécessitent un encadrement exemplaire des responsabilités juridiques de parts et d'autre. Les entités juridiques des institutions, voir aussi les métiers et les Directions des Systèmes d'Information, ne sont toujours pas bien outillés quant aux exigences et règles que doivent contenir les contrats informatiques afin de préserver une relation win/win qui protège les antagonistes de ces documents juridiques, dits Contrats et qui ont leurs pesants d'or, au cas où, il y a litige entre le client et son/ses fournisseurs.

D'une durée de deux journées avec de nombreux exemples, cas concrets à l'appui ou benchmark des contrats des principaux leaders du marché, ce séminaire traite d'une manière très pratique tous les points qui doivent être examinés dans le cadre de la rédaction, de la négociation et du suivi des contrats informatiques.

Public concerné

- Directeurs et gestionnaires publics et privés
- Responsables et cadres dans les domaines des Affaires Juridiques, des Systèmes d'Informations, du Contrôle Interne, de l'Audit, de l'Inspection, de la Communication

Objectifs

- Connaître le corpus juridique qui encadre les activités des Systèmes d'Information ;
- Découvrir les clauses à intégrer aux contrats informatiques ;
- Comprendre le cadre et les impacts juridiques ;
- S'inspirer de cas réels d'élaboration, négociation et mise en œuvre de contrats informatiques ;
- Maîtriser les bonnes pratiques en matière de contractualisation avec les partenaires IT.

Programme

- Les bonnes pratiques d'un projet de contractualisation informatique
- Les choix contractuels et juridiques structurants
- Les clauses sensibles (prix, pénalités, responsabilités, droit de propriété intellectuelle, garanties etc.)
- Focus sur le contrat d'intégration
- Le progiciel : droits des utilisateurs, les limites contractuelles d'utilisation, la maintenance vs la garantie, la pérennité de l'éditeur, la relation Editeur/Intégrateur et les logiciels libres
- Les nouvelles formes d'externalisation : contrats de transformation digitale, les contrats dits « value based deals », les due diligence, la transition, le sort des contrats en cours, la clause de benchmarking, la convention de SLA, la réversibilité des prestations
- Les projets de Cloud